

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF27

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire la France insoumise propose la suppression de cet article rectifiant les recettes et les dépenses des branches de la Sécurité sociale pour 2025.

Nous en appelons à cesser avec le discours démagogique et catastrophiste autour du déficit de la Sécurité sociale : 23 milliards correspondent à 3,5 % des recettes de la Sécurité sociale, soit à peine plus d'un quart du volume des exonérations de cotisations sociales (plus de 88 milliards d'euros en 2025), un peu plus d'une fois les fonds allant à la CADES (19,4 milliards) donc dans la poche d'acteurs financiers.

Le refus obstiné de l'extrême-centre radicalisé de lever des recettes provoque ce déficit.

L'annexe 3 de la présente loi confirme cette tendance : « la dynamique du solde de manière globale traduit d'une part un déséquilibre structurel entre l'évolution des recettes et celle des dépenses ». Les recettes n'augmentent que de 2,4 % tandis que les dépenses sont en hausse de 3,6 %. Le niveau des dépenses lui-même n'est pas satisfaisant et intègre des coupes budgétaires : il évolue de 1,7 point de moins qu'en 2024 !

Une forte hausse des salaires, à commencer par le salaire minimum, est nécessaire : la masse salariale privée n'augmente que de 1,8 % en 2025. Nous retrouverions immédiatement des recettes supplémentaires en portant le SMIC à 1600 €, comme le proposent le programme du Nouveau Front Populaire et l'Avenir en Commun.

Cela vaut pour l'ensemble des branches, privées de recettes par les politiques libérale. L'Assurance maladie est présentée comme déficitaire de 17,2 milliards, mais perd 36 milliards de recettes du fait des allègements généraux dont 5,5 milliards ne sont pas compensés par l'État. Des coupes budgétaires sont réalisées sur le dos des malades, tandis que les laboratoires pharmaceutiques connaissent des marges et des profits records : 45 % de taux de marges en 2021 selon l'Assurance maladie (Charges et produits pour 2026). Pourtant, ils ne paient pas leur juste part.

Les besoins de santé ne sont pas couverts en 2025 : cela n'arrête pas le projet de sabotage du système de santé mené par la macronie. La LFSS pour 2025 a acté 4,3 milliards de coupes budgétaires. En cours d'année, le Gouvernement a privé les établissements de santé de 700 millions d'euros. Les mesures de dépenses nouvelles correspondaient en réalité à des fonds visant à couvrir, partiellement, les hausses de cotisations des hôpitaux publics à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Cela a pour résultat un déficit des hôpitaux publics qui continue de se creuser, entre 2,7 et 2,9 milliards d'euros en 2024.

Les prévisions de recettes et objectifs de dépenses de la branche vieillesse ne peuvent être approuvés : ils n'intègrent pas l'abrogation de la retraite à 64 ans. Le régime général de retraite doit engranger des recettes supplémentaires à cette fin, de l'ordre de 13 milliards d'euros.

Pour toutes ces raisons, le groupe parlementaire la France insoumise s'oppose à cette rectification du tableau d'équilibre 2025, qui valide une politique austéritaire, de définancement de la Sécurité sociale et de non réponse aux besoins de la population.